

Paris. — J. Claye, imp.

Furne et Co, éditeurs,

Merlin de Thionville.

tant toujours pour avoir la parole, l'obtient enfin, lorsqu'il n'est plus possible de la lui refuser. C'était la première fois qu'il paraissait à la tribune. Son aspect produit un mouvement d'indignation, et un bruit affreux s'élève contre lui. *A bas! à bas!* est le cri général. Négligemment vêtu, portant une casquette, qu'il dépose sur la tribune, et promenant sur son auditoire un sourire convulsif et méprisant : « J'ai, dit-il, un grand nombre d'ennemis personnels dans cette assemblée... — Tous! tous! s'écrient la plupart des députés. — J'ai dans cette assemblée,

« reprend Marat avec la même assurance, un grand nombre d'ennemis personnels, je les rappelle à la pudeur. Qu'ils s'épargnent les clameurs furibondes contre un homme qui a servi la liberté, et eux-mêmes, plus qu'ils ne pensent.

« On parle de triumvirat, de dictature ; on en attribue le projet à la députation de Paris ; eh bien, je dois à la justice de déclarer que mes collègues, et notamment Robespierre et Danton, s'y sont toujours opposés, et que j'ai toujours eu à les combattre sur ce point. Moi le premier, et le

« seul en France, entre tous les écrivains
 « politiques, j'ai songé à cette mesure comme
 « au seul moyen d'écraser les traîtres et les
 « conspirateurs. C'est moi seul qu'il faut pu-
 « nir ; mais avant de punir il faut entendre. »
 Ici quelques applaudissements éclatent, mais
 peu nombreux. Marat reprend : « Au milieu
 « des machinations éternelles d'un roi per-
 « fide, d'une cour abominable, et des faux
 « patriotes qui, dans les deux assemblées,
 « vendaient la liberté publique, me repro-
 « cherez-vous d'avoir imaginé le seul moyen
 « de salut, et d'avoir appelé la vengeance sur
 « les têtes criminelles ? non, car le peuple
 « vous désavouerait. Il a senti qu'il ne lui
 « restait plus que ce moyen, et c'est en se
 « faisant dictateur lui-même qu'il s'est dé-
 « livré des traîtres.

« J'ai frêmi plus qu'un autre à l'idée de
 « ces mouvements terribles, et c'est pour
 « qu'ils ne fussent pas éternellement vains
 « que j'aurais désiré qu'ils fussent dirigés par
 « une main juste et ferme ! Si, à la prise de
 « la Bastille, on eût compris la nécessité de
 « cette mesure, cinq cents têtes scélérates
 « seraient tombées à ma voix, et la paix eût
 « été affermie dès cette époque. Mais, faute
 « d'avoir employé cette énergie aussi sage
 « que nécessaire, cent mille patriotes ont été
 « égorgés, et cent mille sont menacés de
 « l'être ! Au reste, la preuve que je ne vou-
 « lais point faire de cette espèce de dictateur,
 « de tribun, de triumvir (le nom n'y fait
 « rien), un tyran tel que la sottise pourrait
 « l'imaginer, mais une victime dévouée à la
 « patrie, dont nul ambitieux n'aurait envié le
 « sort, c'est que je voulais en même temps
 « que son autorité ne durât que peu de jours,
 « qu'elle fût bornée au pouvoir de condamner
 « les traîtres, et même qu'on lui attachât
 « durant ce temps un boulet au pied, afin
 « qu'il fût toujours sous la main du peuple.
 « Mes idées, quelque révoltantes qu'elles
 « vous parussent, ne tendaient qu'au bon-
 « heur public. Si vous n'étiez point vous-
 « mêmes à la hauteur de m'entendre, tant pis
 « pour vous ! »

Le profond silence qui avait régné jusque-
 là est interrompu par quelques éclats de rire,
 qui ne déconcertent point l'orateur, beaucoup

plus effrayant que risible. Il continue : « Telle
 « était mon opinion, écrite, signée, publi-
 « quement soutenue. Si elle était fausse, il
 « fallait la combattre, m'éclairer, et ne point
 « me dénoncer au despotisme.

« On m'a accusé d'ambition ! mais voyez,
 « et jugez-moi. Si j'avais seulement voulu
 « mettre un prix à mon silence, je serais
 « gorgé d'or, et je suis pauvre ! Poursuivi
 « sans cesse, j'ai erré de souterrain en sou-
 « terrain, et j'ai prêché la vérité sur le
 « billot !

« Pour vous, ouvrez les yeux ; loin de con-
 « sumer votre temps en discussions scanda-
 « leuses, perfectionnez la Déclaration des
 « droits, établissez la Constitution, et posez
 « les bases du gouvernement juste et libre,
 « qui est le véritable objet de vos travaux. »

Une attention universelle avait été accordée
 à cet homme étrange, et l'Assemblée, stupé-
 faite d'un système aussi effrayant et aussi
 calculé, avait gardé le silence. Quelques par-
 tisans de Marat, enhardis par ce silence,
 avaient applaudi ; mais ils n'avaient pas été
 imités, et Marat avait repris sa place sans
 recevoir ni applaudissements ni marques de
 colère.

Vergniaud, le plus pur, le plus sage des
 girondins, croit devoir prendre la parole pour
 réveiller l'indignation de l'Assemblée. Il dé-
 ploie le malheur d'avoir à répondre à un
 homme chargé de décrets !... Chabot, Tal-
 lien, se récrient à ces mots, et demandent si
 ce sont les décrets lancés par le Châtelet pour
 avoir dévoilé La Fayette. Vergniaud insiste, et
 déplore d'avoir à répondre à un homme qui
 n'a pas purgé les décrets dont il est chargé,
 à un homme tout dégouttant de calomnies, de
 fiel et de sang ! Les murmures se renouvel-
 lent, mais il continue avec fermeté, et après
 avoir distingué, dans la députation de Paris,
 David, Dusaulx et quelques autres membres,
 il prend en main la fameuse circulaire de la
 commune que nous avons déjà citée, et la lit
 tout entière. Cependant, comme elle était
 déjà connue, elle ne produit pas autant d'effet
 qu'une autre pièce, dont le député Boileau
 fait à son tour la lecture. C'est une feuille
 imprimée par Marat le jour même, et dans
 laquelle il dit : « Une seule réflexion m'ac-

« cable, c'est que tous mes efforts pour sau-
 « ver le peuple n'aboutiront à rien sans une
 « nouvelle insurrection. A voir la trempe de
 « la plupart des députés à la Convention
 « nationale, je désespère du salut public. Si
 « dans les huit premières séances les bases
 « de la Constitution ne sont pas posées, n'at-
 « tendez plus rien de cette Assemblée. Cin-
 « quante ans d'anarchie vous attendent, et
 « vous n'en sortirez que par un dictateur,
 « vrai patriote et homme d'État... *O peuple*
 « *babillard ! si tu savais agir !...* »

La lecture de cette pièce est souvent interrompue par des cris d'indignation. A peine est-elle achevée, qu'une foule de membres se déchaînent contre Marat. Les uns le menacent et crient : *A l'Abbaye ! à la guillotine !* D'autres l'accablent de paroles de mépris. Il ne répond que par un nouveau sourire à toutes les attaques dont il est l'objet. Boileau demande un décret d'accusation, et la plus grande partie de l'Assemblée veut aller aux voix. Marat insiste avec sang-froid pour être entendu. On ne veut l'écouter qu'à la barre ; enfin il obtient la tribune. Selon son expression accoutumée, *il rappelle ses ennemis à la pudeur*. Quant aux décrets qu'on n'a pas rougi de lui opposer, il s'en fait gloire, parce qu'ils sont le prix de son courage. D'ailleurs le peuple, en l'envoyant dans cette Assemblée nationale, a purgé les décrets, et décidé entre ses accusateurs et lui. Quant à l'écrit dont on vient de faire la lecture, il ne le désavouera pas, car le mensonge, dit-il, n'approcha jamais de ses lèvres, et la crainte est étrangère à son cœur. « Me demander une rétractation, ajoute-t-il, c'est exiger que je ne vois pas ce que je vois, que je ne sente pas ce que je sens, et il n'est aucune puissance sous le soleil qui soit capable de ce renversement d'idées : je puis répondre de la pureté de mon cœur, mais je ne puis changer mes pensées ; elle sont ce que la nature des choses me suggère. »

Marat apprend ensuite à l'Assemblée que cet écrit, imprimé en placard, il y a dix jours, a été réimprimé, contre son gré, par son libraire ; mais qu'il vient de donner, dans le premier numéro du *Journal de la République*, un nouvel exposé de ses principes,

dont assurément l'Assemblée sera satisfaite, si elle veut l'écouter.

On consent en effet à lire l'article, et l'Assemblée, apaisée par les expressions modérées de Marat, dans cet article intitulé *Sa nouvelle marche*, le traite avec moins de rigueur ; il obtient même quelques marques de satisfaction. Mais il remonte à la tribune avec son audace ordinaire, et prétend donner une leçon à ses collègues sur le danger de l'emportement et de la prévention. Si son journal n'avait pas paru le jour même, pour le disculper, on l'envoyait aveuglément dans les fers. « Mais, dit-il en montrant un pistolet qu'il portait toujours dans sa poche, et qu'il s'applique sur le front, j'avais de quoi rester libre, et si vous m'aviez décrété d'accusation, je me brûlais la cervelle à cette tribune même. Voilà le fruit de mes travaux, de mes dangers, de mes souffrances ! Eh bien, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs ! » A ce dernier mot de Marat, ses collègues, rendus à leur indignation, s'écrient que c'est un fou, un scélérat, et se livrent à un long tumulte.

La discussion avait duré plusieurs heures, et cependant qu'avait-on appris?... Rien sur le projet prétendu d'une dictature au profit d'un triumvirat, mais beaucoup sur le caractère des partis et sur leur force respective. On avait vu Danton, facile et plein de bonne volonté pour ses collègues, à condition qu'on ne l'inquiéterait pas sur sa conduite ; Robespierre, plein de fiel et d'orgueil ; Marat, étonnant de cynisme et d'audace, repoussé même par son parti, mais tâchant d'habituer les esprits à ses atroces systèmes : tous trois enfin réussissant dans la révolution par des facultés et des vices différents, n'étant point d'accord les uns avec les autres, se désavouant réciproquement, et n'ayant évidemment que ce goût pour l'influence naturel à tous les hommes, et qui n'est point encore un projet de tyrannie. On s'accorda avec les girondins pour proscrire septembre et ses horreurs : on leur décerna l'estime due à leurs talents et à leur probité ; mais on trouva leurs accusations exagérées et imprudentes ; et l'on ne put s'empêcher de voir dans leur indignation quelques sentiments personnels.

Dès ce moment l'Assemblée se distribua en côté droit et côté gauche, comme dans les premiers jours de la Constituante. Au côté droit se placèrent tous les girondins, et ceux qui, sans être aussi personnellement liés à leur sort, partageaient cependant leur indignation généreuse. Au centre s'accumulèrent en nombre considérable tous les députés honnêtes, mais paisibles, qui, n'étant portés ni par leur caractère, ni par leur talent, à prendre part à la lutte des partis autrement que par leur vote, cherchaient, en se confondant dans la multitude, l'obscurité et la sécurité. Leur grand nombre dans l'Assemblée, le respect encore très-grand qu'on avait pour elle, l'empressement que le parti jacobin et municipal mettait à se justifier à ses yeux, tout les rassurait. Ils aimaient à croire que l'autorité de la Convention suffirait, avec le temps, pour dompter les agitateurs ; ils n'étaient pas fâchés d'ajourner l'énergie, et de pouvoir dire aux girondins que leurs accusations étaient hasardées. Ils ne se montraient encore que raisonnables et impartiaux, parfois un peu jaloux de l'éloquence trop fréquente et

trop brillante du côté droit ; mais bientôt, en présence de la tyrannie, ils allaient devenir faibles et lâches. On les nomma *la Plaine*, et par opposition on appela *la Montagne* le côté gauche, où tous les jacobins s'étaient amoncélés les uns au-dessus des autres. Sur les degrés de cette Montagne, on voyait les députés de Paris et ceux des départements qui devaient leur nomination à la correspondance des clubs, ou qui avaient été gagnés, depuis leur arrivée, par l'idée qu'il ne fallait faire aucun quartier aux ennemis de la révolution. On y comptait aussi quelques esprits distingués, mais exacts, rigoureux, positifs, auxquels les théories et la philanthropie des girondins déplaisaient comme de vaines abstractions. Cependant les montagnards étaient peu nombreux encore. La Plaine, unie au côté droit, composait une majorité immense, qui avait donné la présidence à Pétion, et qui approuvait les attaques des girondins contre septembre, sauf les personnalités, qui semblaient trop précoces et trop peu fondées¹.

On avait passé à l'ordre du jour sur les

4. EXTRAIT DES MÉMOIRES DE GARAT*.

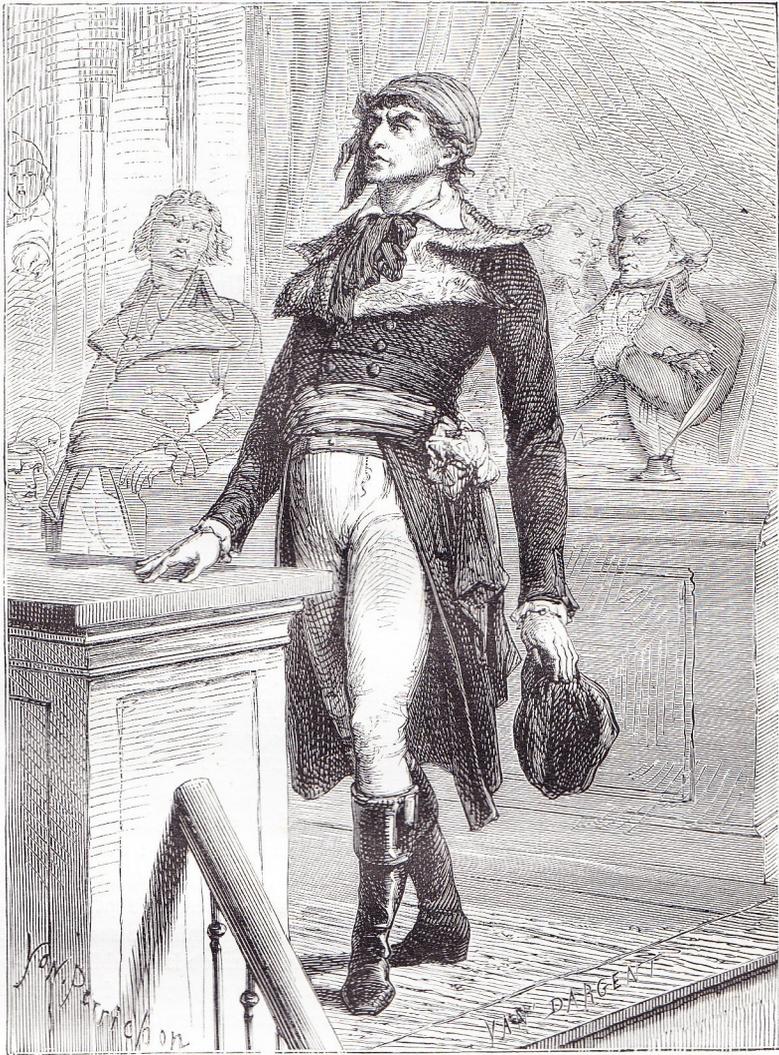
Voici le tableau que le ministre Garat, l'homme qui a le mieux observé les personnages de la révolution, a tracé des deux côtés de la Convention :

« C'est dans le côté droit de la Convention qu'étaient presque tous les hommes dont je viens de parler ; je ne pouvais y voir un autre génie que celui que je leur avais connu. Là, je voyais donc ce républicanisme de sentiment qui ne consent à obéir à un homme que lorsque cet homme parle *au nom* de la nation et *comme* la loi, et ce républicanisme, bien plus rare, de la pensée qui a décomposé et recomposé tous les ressorts de l'organisation d'une société d'hommes semblables en droits comme en nature, qui a démêlé par quel heureux et profond artifice on peut associer dans une grande république ce qui paraît inassociable, l'égalité et la soumission aux magistrats, l'agitation féconde des esprits et des âmes, et un ordre constant, immuable, un gouvernement dont la puissance soit toujours absolue sur les individus et sur la multitude, et toujours

soumise à la nation ; un pouvoir exécutif dont l'appareil et les formes, d'une splendeur utile, réveillent toujours les idées de la splendeur de la république, et jamais les idées de la grandeur d'une personne.

« Dans ce même côté je voyais s'asseoir les hommes qui possédaient le mieux ces doctrines de l'économie politique qui enseignent à ouvrir et à élargir tous les canaux des richesses particulières et de la richesse nationale ; à composer le trésor public avec scrupule des portions que lui doit la fortune de chaque citoyen, à créer de nouvelles sources et de nouveaux fleuves aux fortunes particulières par un bon usage de ce qu'elles ont versé dans les caisses de la république ; à protéger, à laisser sans limites tous les genres d'industrie, sans en favoriser aucune ; à regarder les grandes propriétés non comme ces lacs stériles qui absorbent et gardent toutes les eaux que les montagnes versent dans leur sein, mais comme des réservoirs nécessaires pour multiplier et pour accroître les germes de la fécondité universelle, pour les épancher de proche en proche sur tous les lieux qui seraient restés dans le dessèchement et dans la stérilité : doctrines admirables qui ont porté la liberté dans les arts et dans le commerce avant qu'elle fût dans les gouvernements, mais particulièrement propres par leur essence à l'essence des républiques ; seules capables de donner un fondement solide à l'égalité ; non dans une *frugalité* générale toujours violée, et qui enchaîne bien moins les

* J'ai cru devoir ajouter des notes qui me semblent utiles, soit comme éclaircissements de faits peu connus et mal appréciés, soit comme monuments d'un style et d'un langage aujourd'hui tout à fait oubliés, et cependant très-caractéristiques. Ces morceaux sont empruntés pour la plupart à des sources entièrement négligées, et surtout aux discussions des Jacobins, monument politique très-rare et très-curieux.



Marat à la tribune. (Page 337.)

accusations réciproques des deux partis ; mais on avait maintenu le décret de la veille,

et trois objets demeuraient arrêtés : 1° demander au ministère de l'intérieur un compte

désirs que l'industrie, mais dans une aisance universelle, mais dans ces travaux dont la variété ingénieuse et la renaissance continuelle peuvent seules absorber, heureusement pour la liberté, cette activité turbulente des démocraties, qui, après les avoir longtemps tourmentées, a fait disparaître les républiques anciennes au milieu des orages et des tempêtes dont leur atmosphère était toujours enveloppée.

« Dans le côté droit étaient cinq ou six hommes dont le génie pouvait concevoir ces grandes théories de l'ordre social et de l'ordre économique, et un grand

nombre d'hommes dont l'intelligence pouvait les comprendre et les répandre : c'est là encore qu'étaient allés se ranger un certain nombre d'esprits naguère très-impétueux, très-violents, mais qui, après avoir parcouru et épuisé le cercle entier de leurs emportements démagogiques, n'aspiraient qu'à désavouer et à combattre les folies qu'ils avaient propagées ; c'est là enfin que s'asseyaient, comme les hommes pieux s'agenouillent au pied des autels, ces hommes que des passions douces, une fortune honnête et une éducation qui n'avait pas été négligée, disposaient à honorer de

exact et fidèle de l'état de Paris ; 2° rédiger un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et au pillage ; 3° aviser au moyen de réunir autour de la Convention une garde départementale. Quant au rapport sur l'état de Paris, on savait avec quelle énergie et dans quel sens il serait fait, puisqu'il était confié à Roland : la commission chargée de deux projets contre les provocations écrites et pour la composition d'une garde, ne donnait pas moins d'espoir puisqu'elle était toute composée de girondins. Buzot, Lasource, Kersaint, en faisaient partie.

C'est surtout contre ces deux derniers projets que les montagnards étaient le plus soulevés. Ils demandaient si on voulait renouveler la loi martiale et les massacres du Champ de Mars, si la Convention voulait se faire des satellites et des gardes du corps, comme le dernier roi. Ils renouvelaient ainsi, comme le disaient les girondins, toutes les raisons données par la cour contre le camp sous Paris.

Beaucoup de membres du côté gauche, et même les plus ardents, étaient, en leur qualité de membres de la Convention, très-pro-

toutes les vertus privées la république, qui les laisserait jouir de leur repos, de leur bienveillance facile et de leur bonheur.

« En détournant mes regards de ce côté droit sur le côté gauche, en les portant sur la Montagne, quel contraste me frappait ! Là, je vois s'agiter avec le plus de tumulte un homme à qui sa face couverte d'un jaune cuivré donnait l'air de sortir des cavernes sanglantes des anthropophages, ou du seuil embrasé des enfers ; qu'à sa marche convulsive, brusque, coupée, on reconnaissait pour un de ces assassins échappés aux bourreaux, mais non aux furies, et qui semblent vouloir anéantir le genre humain pour se dérober à l'effroi que la vue de chaque homme leur inspire. Sous le despotisme, qu'il n'avait pas couvert de sang comme la liberté, cet homme avait eu l'ambition de faire une révolution dans les sciences ; et on l'avait vu attaquer, par des systèmes audacieux et plats, les plus grandes découvertes des temps modernes et de l'esprit humain. Ses yeux, errant sur l'histoire des siècles, s'étaient arrêtés sur la vie de quatre ou cinq grands exterminateurs qui ont changé les cités en déserts, pour repeupler ensuite les déserts d'une race formée à leur image ou à celle des tigres ; c'était là tout ce qu'il avait retenu des annales des peuples, tout ce qu'il en savait et qu'il voulait imiter. Par un instinct semblable à celui des bêtes féroces, plutôt que par une vue profonde de la perversité, il avait aperçu à combien de folies et de forfaits il est possible d'entraîner un peuple

noncés contre les usurpations de la commune ; et, à part les députés de Paris, aucun ne la défendait lorsqu'elle était attaquée, ce qui avait lieu tous les jours. Aussi les décrets se succédèrent-ils vivement. Comme la commune tardait à se renouveler, en exécution du décret qui prescrivait la réélection de tous les corps administratifs, on ordonna au conseil exécutif de veiller à son renouvellement, et d'en rendre compte à l'Assemblée sous trois jours. Une commission de six membres fut nommée pour recevoir la déclaration signée de tous ceux qui avaient déposé des effets à l'hôtel de ville, et pour rechercher l'existence de ces effets, ou vérifier l'emploi qu'en avait fait la municipalité. Le directoire du département, que la commune insurrectionnelle avait réduit au titre et aux fonctions de simple commission administrative, fut réintégré dans toutes ses attributions, et reprit son titre de directoire. Les élections communales pour la nomination du maire, de la municipalité, et du conseil général, que les jacobins avaient récemment imaginé de faire à haute voix, pour intimider les faibles,

immense dont on vient de briser les chaînes religieuses et les chaînes politiques : c'est l'idée qui a dicté toutes ses feuilles, toutes ses paroles, toutes ses actions. Et il n'est tombé que sous le poignard d'une femme ! et plus de cinquante mille de ses images ont été érigées sur le sein même de la république !

« A ses côtés se plaçaient des hommes qui n'auraient pas conçu eux-mêmes de pareilles atrocités, mais qui, jetés avec lui, par un acte d'une extrême audace, dans des événements dont la hauteur les étourdissait, dont les dangers les faisaient frémir, en désavouant les maximes du monstre, les avaient peut-être déjà suivies, et n'étaient pas fâchés qu'on craignît qu'ils pussent les suivre encore. Ils avaient horreur de Marat, mais ils n'avaient pas horreur de s'en servir. Ils le plaçaient au milieu d'eux, ils le mettaient en avant, ils le portaient en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse. Comme l'effroi que répandait un pareil homme était partout, on croyait le voir partout lui-même, on croyait en quelque sorte qu'il était toute la Montagne, ou plutôt que toute la Montagne était comme lui. Parmi les chefs, en effet, il y en avait plusieurs qui ne reprochaient aux forfaits de Marat que d'être un peu trop sans voile.

« Mais parmi les chefs mêmes (et c'est ici que la vérité me sépare de l'opinion de beaucoup d'honnêtes gens), parmi les chefs mêmes étaient un grand nombre d'hommes, qui, liés aux autres par les événements beaucoup plus que par leurs sentiments, tournaient

furent de nouveau rendues secrètes par une confirmation de la loi existante. Les élections déjà opérées d'après ce mode illégal furent annulées, et les sections se soumirent à les recommencer dans la forme prescrite. On décréta enfin que tous les prisonniers enfermés sans mandat d'arrêt seraient élargis sur-le-champ. C'était là un grand coup porté au comité de surveillance, acharné surtout contre les personnes.

Tous ces décrets avaient été rendus dans les premiers jours d'octobre, et la commune, vivement poussée, se voyait obligée à plier sous l'ascendant de la Convention. Cependant le comité de surveillance n'avait pas voulu se laisser battre sans résistance. Ses membres s'étaient présentés à l'Assemblée, disant qu'ils allaient confondre leurs ennemis. Dépositaires des papiers trouvés chez Laporte, intendan de la liste civile, et condamné, comme on s'en souvient, par le tribunal du 17 août, ils avaient découvert, disaient-ils, une lettre où il était parlé de ce qu'avaient coûté certains décrets, rendus dans les précédentes assemblées. Ils venaient démasquer

des regards et des regrets vers la sagesse et l'humanité; qui auraient eu beaucoup de vertus, et auraient rendu beaucoup de services à l'instant où l'on aurait commencé à les en croire capables. Sur la Montagne se rendaient, comme à des postes militaires, ceux qui avaient beaucoup la passion de la liberté et peu la théorie; ceux qui croyaient l'égalité menacée ou même rompue par la grandeur des idées et par l'élégance du langage; ceux qui, élus dans les hameaux et dans les ateliers, ne pouvaient reconnaître un républicain que sous le costume qu'ils portaient eux-mêmes; ceux qui, entrant pour la première fois dans la carrière de la révolution, avaient à signaler cette impétuosité et cette violence par laquelle avait commencé la gloire de presque tous les grands révolutionnaires; ceux qui, jeunes encore, et plus faits pour servir la république dans les armées que dans le sanctuaire des lois, ayant vu naître la république au bruit de la foudre, croyaient que c'était toujours au bruit de la foudre qu'il fallait conserver et promulguer ses décrets. A ce côté gauche allaient encore chercher un asile, plutôt qu'une place, plusieurs de ces députés qui, ayant été élevés dans les castes proscrites de la noblesse et du sacerdoce, quoique toujours purs, étaient toujours exposés aux soupçons, et fuyaient, au haut de la Montagne, l'accusation de ne pas atteindre à la hauteur des principes: là, allaient se nourrir de leurs soupçons, et vivre au milieu des fantômes, ces caractères graves et mélancoliques qui, ayant aperçu trop souvent la faus-

seté unie à la politesse, ne croient à la vertu que lorsqu'elle est sombre, et à la liberté que lorsqu'elle est farouche: là siégeaient quelques esprits qui avaient pris dans les sciences exactes de la roideur en même temps que de la rectitude; qui, fiers de posséder des lumières immédiatement applicables aux arts mécaniques, étaient bien aises de se séparer par leur place, comme par leur dédain, de ces hommes de lettres, de ces philosophes dont les lumières ne sont pas si promptement utiles aux tisserands et aux forgerons, et n'arrivent aux individus qu'après avoir éclairé la société tout entière: là enfin devaient aimer à voter, quels que fussent d'ailleurs leur esprit et leurs talents, tous ceux qui, par les ressorts trop tendus de leur caractère, étaient disposés à aller au delà plutôt qu'à rester en deçà de la borne qu'il fallait marquer à l'énergie et à l'élan révolutionnaires.

« Telle était l'idée que je me formais des *éléments* des deux côtés de la Convention nationale.

« A juger chaque côté par la majorité de ses éléments, tous les deux, dans des genres et dans des degrés différents, devaient me paraître capables de rendre de grands services à la république: le côté droit pour organiser l'intérieur avec sagesse et avec grandeur, le côté gauche pour faire passer de leurs âmes dans l'âme de tous les Français, ces passions républicaines et populaires si nécessaires à une nation assaillie de toutes parts par la meute des rois et par la soldatesque de l'Europe. »

détruire la preuve de toutes les trahisons.

Après avoir ainsi réprimé les débordements de la commune, l'Assemblée s'occupa du pouvoir exécutif, et décida que les ministres ne pourraient plus être pris dans son sein. Danton, obligé d'opter entre les fonctions de ministre de la justice et de membre de la Convention, préféra, comme Mirabeau, celles qui lui assuraient la tribune, et quitta le ministère sans rendre compte des dépenses secrètes, disant qu'il avait rendu ce compte au conseil. Ce fait n'était pas très-exact; mais on n'y regarda pas de plus près, et l'on passa outre. Sur le refus de François de Neufchâteau, Garat, écrivain distingué, idéologue spirituel, et devenu fameux par l'excellente rédaction du *Journal de Paris*, occupa la place de ministre de la justice. Servan, fatigué d'une administration laborieuse, et au-dessus non de ses facultés, mais de ses forces, préféra le commandement de l'armée d'observation qu'on formait le long des Pyrénées. Le ministre Lebrun fut provisoirement chargé d'ajouter le portefeuille de la guerre à celui des affaires étrangères. Roland enfin offrit aussi sa démission, fatigué qu'il était d'une anarchie si contraire à sa probité et à son inflexible amour de l'ordre. Les girondins proposèrent à l'Assemblée de l'inviter à garder le portefeuille. Les montagnards et particulièrement Danton, qu'il avait beaucoup contrariés, s'opposèrent à cette démarche comme peu digne de l'Assemblée. Danton se plaignait de ce qu'il était faible et gouverné par sa femme; on répondit à ce reproche de faiblesse par la lettre du 3 septembre, et l'on aurait pu répondre encore en citant l'opposition que lui Danton avait rencontrée dans le conseil. Cependant on passa à l'ordre du jour. Pressé par les girondins et tous les gens de bien, Roland demeura au ministère. « J'y
« reste, écrivit-il noblement à l'Assemblée,
« puisque la calomnie m'y attaque, puisque
« les dangers m'y attendent, puisque la Con-
« vention a paru désirer que j'y fusse encore.
« Il est trop glorieux, ajouta-il en finissant
« sa lettre, qu'on n'ait eu à me reprocher
« que mon union avec le courage et la vertu. »

L'Assemblée se partagea ensuite en divers comités. Elle créa un comité de surveillance

composé de trente membres; un second de la guerre, de vingt-quatre; un troisième des comptes, de quinze; un quatrième de législation criminelle et civile, de quarante-huit; un cinquième des assignats, monnaies et finances, de quarante-deux. Un sixième comité, plus important que tous les autres, fut chargé du principal objet pour lequel la Convention était réunie, c'est-à-dire de préparer un projet de Constitution. On le composa de neuf membres diversement célèbres, et presque tous choisis dans les intérêts du côté droit. La philosophie y eut ses représentants dans la personne de Sieyès, de Condorcet, et de l'Américain Thomas Payne, récemment élu citoyen français et membre de la Convention nationale; la Gironde y fut particulièrement représentée par Gensonné, Vergniaud, Pétion et Brissot; le centre par Barère, et la Montagne par Danton. On est sans doute étonné de voir ce tribun si remuant, mais si peu spéculatif, placé dans ce comité tout philosophique, et il semble que le caractère de Robespierre, sinon ses talents, aurait dû lui valoir ce rôle. Il est certain que Robespierre ambitionnait bien davantage cette distinction, et qu'il fut profondément blessé de ne pas l'obtenir. On l'accorda de préférence à Danton, que son esprit naturel rendait propre à tout, et qu'aucun ressentiment profond ne séparait encore de ses collègues. Ce fut cette composition du comité qui fit renvoyer si longtemps le travail de la Constitution.

Après avoir pourvu de la sorte au rétablissement de l'ordre dans la capitale, à l'organisation du pouvoir exécutif, à la distribution des comités et aux préparatifs de la Constitution, il restait un dernier objet à régler, l'un des plus graves dont l'Assemblée eût à s'occuper, le sort de Louis XVI et de sa famille. Le plus profond silence avait été observé à cet égard dans l'Assemblée, et l'on en parlait partout, aux Jacobins, à la commune, dans tous les lieux particuliers ou publics, excepté seulement à la Convention. Des émigrés avaient été saisis les armes à la main, et on les conduisait à Paris pour leur appliquer les lois criminelles. A ce sujet, une voix s'éleva (c'était la première), et demanda

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE
PAR
A. THIERS



HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME PREMIER